	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	<b>Séance publique du 24 novembre 2022</b>	<b>N° 2022-708</b>

Convocation du 17 novembre 2022

Aujourd'hui jeudi 24 novembre 2022 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCIANA, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCIANA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kevin SUBRENAT, M. Jean Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET  
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA  
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE  
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Thierry MILLET à Mme Géraldine AMOUROUX  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Michel POIGNONEC  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI  
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**


M. Fabien ROBERT excusé à partir de 14h35 le 25 novembre  
Mme Agnès VERSEPUY excusée à partir de 14h35 le 25 novembre

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à Mme Delphine JAMET le 24 novembre  
M. Pierre HURMIC à Mme Delphine JAMET de 11h37 à 12h20 et de 14h35 à 15h28 le 25 novembre  
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Alain GARNIER DE 14h à 15h le 25 novembre  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU de 16h46 à 17h38 et à M. Frédéric GIRO à partir de 17h39 le 24 novembre  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 17h le 25 novembre  
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 18h15 le 24 novembre  
M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 18h27 le 24 novembre  
M. Jean TOUZEAU à M. Jean François EGRON à partir de 16h04 le 25 novembre  
Mme Marie Claude NOEL à Mme Céline PAPIN le 25 novembre  
M. Jean François EGRON à Mme Françoise FREMY à partir de 18h15 le 24 novembre  
Mme Claudine BICHET à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 17h55 le 24 novembre  
Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h15 le 25 novembre  
M. Jean Jacques PUYOBRAU à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h le 25 novembre  
Mme Brigitte BLOCH à M. Patrick PAPADATO à partir de 18h16 le 24 novembre  
Mme Céline PAPIN à Mme Marie Claude NOEL à partir de 16h12 le 24 novembre  
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA le 24 novembre  
M. Patrick PAPADATO à M. Olivier CAZAUX jusqu'à 10h54 et à partir de 16h37 le 25 novembre  
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h14 le 25 novembre  
M. Baptiste MAURIN à Mme Amandine BETES à partir de 15h le 25 novembre  
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean TOUZEAU le 24 novembre  
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX le 24 novembre  
Mme Amandine BETES à Mme Christine BOST le 24 novembre  
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean Marie TROUCHE à partir de 16h10 le 25 novembre  
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 16h48 et à Mme Pascale PAVONE à partir de 16h50 le 24 novembre  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN jusqu'à 17h29 le 24 novembre  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY de 11h25 à 12h20 et à partir de 14h35 le 25 novembre  
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Béatrice SABOURET à partir de 18h14 le 24 novembre  
Mme Pascale BRU à M. Thierry TRIJOLET à partir de 17h39 le 24 novembre  
M. Alain CAZABONNE à M. Michel LABARDIN à partir de 16h30 le 24 novembre  
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 11h57 le 25 novembre  
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI le 24 novembre  
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE le 24 novembre

Mme Camille CHOPLIN à M. Cyrille-Radouane JABER à partir de 18h56 le 24 novembre  
M. Max COLES à M. Fabien ROBERT à partir de 18h25 le 24 novembre  
M. Max COLES à M. Michel LABARDIN à partir de 16h15 le 25 novembre  
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 17h le 24 novembre  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 24 novembre  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 10h07 et à partir de 15h32 le 25 novembre  
M. Christophe DUPRAT à M. Jérôme PEScina à partir de 16h46 le 24 novembre  
M. Olivier ESCOTS à M. Jean Claude FEUGAS à partir de 19h le 24 novembre  
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h30 le 24 novembre  
Mme Françoise FREMY à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h14 le 25 novembre  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean Marie TROUCHE à partir de 16h49 le 24 novembre  
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 16h30 le 25 novembre  
Mme Anne Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET jusqu'à 17h le 24 novembre  
Mme Daphnée GAUSSENS à M. Gwenaël LAMARQUE le 24 novembre  
M. Maxime GHESQUIERE à M. Cyrille-Radouane JABER de 14h35 à 15h35 le 25 novembre  
M. Frédéric GIRO à M. Alexandre RUBIO jusqu'à 17h15 le 24 novembre  
M. Stéphane GOMOT à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h36 le 24 novembre  
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 18h45 le 24 novembre  
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY le 25 novembre  
M. Cyrille-Radouane JABER à M. Maxime GHESQUIERE jusqu'à 16h50 le 24 novembre  
Mme Nathalie LACUEY à M. Serge TOURNERIE le 25 novembre  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Eve DEMANGE le 24 novembre  
  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h10 le 25 novembre  
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Claudine BICHET jusqu'à 15h43 le 24 novembre  
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 16h21 le 24 novembre  
M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 17h51 le 24 novembre  
M. Jacques MANGON à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h35 le 25 novembre  
M. Guillaume MARI à M. Didier CUGY jusqu'à 16h et à partir de 17h45 le 24 novembre  
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE jusqu'à 17h04 le 24 novembre  
M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET le 25 novembre  
M. Benoit RAUTUREAU à Mme Christine BONNEFOY à partir de 19h le 24 novembre  
M. Franck RAYNAL à M. Patrick PUJOL de 17h15 à 18h13 le 24 novembre  
Mme Marie RECALDE à Mme Béatrice DE FRANCOIS le 25 novembre  
  
M. Bastien RIVIERES à M. Patrick LABESSE le 25 novembre  
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 12h20 le 25 novembre  
Mme Karine ROUX LABAT à M. Christian BAGATE à partir de 18h48 le 24 novembre  
Mme Nadia SAADI à M. Olivier CAZAUX à partir de 18h le 24 novembre  
Mme Béatrice SABOURET à Mme Fatiha BOZDAG jusqu'à 18h05 le 24 novembre  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Anne Eugénie GASPARD à partir de 18h30 le 24 novembre  
M. Kévin SUBRENAT à M. Christophe DUPRAT à partir de 16h15 le 25 novembre  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 16h59 le 24 novembre

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 24 novembre 2022</b>	<b><i>Délibération</i></b>
	Mission contractualisation	<b><i>N° 2022-708</i></b>

---

## Contrats de co-développement 5<sup>ème</sup> génération - 2021-2023 - Avenants

---

Madame Brigitte TERRAZA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

### Contrats de co-développement de 5<sup>ème</sup> génération - 2021-2023 – Avenants 2022

Le contrat de co-développement est un outil de convergence de l'action de Bordeaux Métropole et de chacune de ses communes sur son territoire, qui se traduit par des engagements réciproques et négociés.

Les contrats de 5<sup>ème</sup> génération 2021-2023 ont été adoptés par le conseil métropolitain du 23 septembre 2021 pour la période d'octobre 2021 à décembre 2023. Il s'agit de la génération de contrat la plus ambitieuse, puisqu'à l'issue des réunions de négociation, il a été proposé de retenir 1713 fiches actions dont 926 fiches uniques, représentant une ambition d'investissement de la Métropole de 1,6 milliard d'€. Il s'agit également de la génération la plus métropolitaine avec 57% de fiches d'enjeu métropolitain (contre 44% au contrat de co-développement 4).

Cette nouvelle génération de contrats ayant été adoptée avant la validation de plusieurs feuilles de route ou stratégies métropolitaines, il est nécessaire d'intégrer ces dernières dans les contrats en cours.

De plus, des modifications interviennent régulièrement au cours de la vie des contrats, modifications qu'il convient aussi d'intégrer.

Il est donc proposé un avenant général aux contrats de développement 2021-2023 qui intègre les éléments suivants :

- Les nouvelles feuilles de route métropolitaines
- Les substitutions demandées par les communes
- Les modifications ou rectifications proposées par la Métropole

### **1 – Description générale des avenants**

Toutes les communes voient leur contrat impacté. En effet, plusieurs fiches métropolitaines génériques et communes à toutes les villes sont modifiées.

Ainsi, 423 fiches (soit 127 fiches uniques) seront modifiées par ces avenants, portant ainsi le nombre de fiches de ce contrat à 1868 fiches, dont 954 fiches uniques, et pour un montant financier prévisionnel de 1,64Mds €.

Aucun budget supplémentaire dédié n'est affecté à ces avenants. Les investissements supplémentaires liés aux feuilles de route métropolitaines ont été actés lors de leur adoption. Les substitutions se font à périmètre financier équivalent et les modifications n'entraînent pas non plus de besoins de financements complémentaires.

La liste par commune des fiches ajoutées, modifiées, substituées ou supprimées par commune est jointe en annexe.

## **2 - Les feuilles de route métropolitaines**

### ***La stratégie des mobilités***

Le nouveau schéma des mobilités de Bordeaux Métropole a été adopté par le conseil métropolitain du 23 septembre 2021. Ce schéma se décline autour de 5 enjeux stratégiques majeurs des mobilités métropolitaines :

- Décongestionner le territoire métropolitain
- Fluidifier les liaisons Rive-droite / Rive-gauche
- Offrir des alternatives attractives aux liaisons métropole/ hors-métropoles
- Décarboner les mobilités
- Favoriser une nouvelle gouvernance

Ont ensuite été adoptés en novembre 2021 le 3<sup>ème</sup> plan Vélo ainsi que le Plan marche, complété juin 2022 par le fonds de désencombrement des trottoirs.

Ces différents plans se traduisent dans les contrats de co-développement par :

- La modification de toutes les fiches RCHNS :
  - o Nouvelle dénomination ReVE (Réseau Vélo Express)
  - o Ajustement des descriptifs (itinéraires, calendriers et estimations financières)
- La modification de la fiche « Plan Marche » :
  - o Elargissement du périmètre de la fiche
  - o Intégration du fonds de désencombrement des trottoirs
- La création de nouvelles fiches en lien avec les nouvelles orientations
  - o « *Bus express : étude de faisabilité d'une liaison bus express entre rocade et boulevards* »
- La modification de certaines fiches, en lien avec les évolutions des projets : PEM Sainte Eulalie, SDODM, BHNS, Route de Toulouse

### ***Plan climat***

Pour répondre à l'urgence climatique, Bordeaux Métropole a souhaité, évaluer et réviser son Plan Climat en intégrant notamment l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050. L'ambition de ce nouveau Plan Climat consiste à faire converger toutes les politiques publiques métropolitaines et toutes les actions du territoire vers la neutralité carbone en embarquant l'ensemble des acteurs (habitants, associations, entreprises) dans ce défi, ceci sur la durée du mandat et au-delà. Ainsi il s'appuie sur des actions et projets déjà engagés dans les différentes feuilles de route adoptées (mobilité, économie, déchets, rénovation énergétique du bâti privé, productions d'énergies renouvelables...) et ouvre des voies pour aller plus loin et plus vite (vers davantage de coopération avec les différents acteurs, vers des innovations ou l'accélération d'actions engagées, vers l'accompagnement renforcé à l'évolution des comportements...).

Le Plan Climat, adopté lors du Conseil du 30 septembre 2022, s'appuie sur le triptyque « *Penser autrement, faire autrement, vivre autrement* » et promeut une approche équilibrée entre les projets relevant de la compétence directe de la Métropole et les actions d'animation territoriales.

Une fiche action relative au Plan Climat a donc été proposée aux 28 communes et ajoutée à leurs contrats. Cette fiche action reprend les principales actions prévues par le Plan Climat en direction des communes ; il s'agit essentiellement de la mise à disposition d'ingénierie métropolitaine ou d'outils :

- Mise à disposition d'ingénierie ;
- Aide au montage de projet et à la recherche de financement ;
- Valorisation et capitalisation des initiatives ;
- Mise à disposition d'outils de comptabilité carbone ;
- Création d'une coopérative carbone ;
- Construction d'un laboratoire des changements ;
- Structuration d'un conseil des partenaires du territoire et instauration d'un conseil citoyen

Le subventionnement de certaines actions est par ailleurs à l'étude.

### **Plan stratégique déchet 2021- 2026**

Le plan de prévention et de valorisation des déchets 2021-2026 a été adopté par le conseil métropolitain le 25 mars 2022. Ce plan place la réduction des quantités de déchets comme priorité absolue, avant la valorisation.

4 flux majeurs et prioritaires ont été identifiés, qui représentent plus de la moitié du tonnage des déchets de la Métropole :

- Les emballages et plastiques,
- Les végétaux,
- Le tout venant
- Les restes alimentaires

Au regard de la priorité donnée à la réduction de ces quatre flux, ce plan propose d'adapter les services apportés aux habitants, notamment en :

- Renforçant les moyens dédiés à la prévention
- Proposant de nouvelles modalités de gestion des restes alimentaires
- Faisant évoluer la fréquence des collectes
- Faisant évoluer les centres de recyclage

La traduction de ces priorités dans les contrats de co-développement abouti à la création ou modification des fiches suivantes :

- Moderniser les centres de recyclage existants et construire des centres de ressources et de réemploi (création de la fiche pour toutes les communes)
- Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine (création de la fiche pour toutes les communes, en substitution de la fiche « *Promotion du compostage en habitat dense* », qui est supprimée)
- Réduire et valoriser in situ les végétaux (création de la fiche pour toutes les communes)
- Promotion des écogestes en faveur de la réduction des déchets (modification de la fiche pour toutes les communes)

### **3 – Les substitutions**

Le principe de substitution est défini à l'article 6 du contrat : « *Toute action nouvelle demandée devra s'accompagner d'une substitution avec une action d'ampleur équivalente et de même niveau d'enjeu* ».

Ne peuvent être substituées que des fiches non démarrées ou dont la mise en œuvre opérationnelle est arrêtée, sans possibilité de reprise au cours du contrat. Les communes peuvent solliciter à tout moment de la vie du contrat la substitution d'une action. Bordeaux Métropole peut aussi être à l'origine d'une proposition de substitution.

Les substitutions interviennent généralement dans trois cas de figure :

- La modification du niveau d'engagement ou du périmètre d'une action par Bordeaux Métropole ou la commune ;
- La modification substantielle à la hausse du montant prévisionnel de l'action du fait d'une évolution du programme ;
- L'ajout ou l'abandon d'une action par l'une ou l'autre des parties.

Les demandes de substitution sont instruites par Bordeaux Métropole ; elles ne doivent pas remettre en cause l'équilibre global des engagements contractualisés, opérationnels ou financiers.

Les substitutions proposées concernent 3 communes.

#### **4 – Les évolutions**

Plusieurs fiches sont modifiées ou ajoutées afin de :

- Réintégrer des reports du contrat de co-développement 4 qui ont été omis
- Intégrer des omissions de projets validés dans le cadre de plans d'actions ou de RI ne nécessitant pas de négociation
- Préciser le descriptif de certaines fiches, dont le contenu a été affiné depuis l'adoption des contrats
- Ajuster les montants ou calendriers de réalisation des projets, en tenant compte des nouvelles programmations budgétaires votées
- Ajouter des fiches pour individualiser des projets validés mais présents dans d'autres fiches, afin de mieux pouvoir en suivre l'avancement
- Intégrer les actions concomitantes et indissociables de projets pilotés par un partenaire institutionnel extérieur

Toutes ces évolutions ont été travaillées et partagées avec les communes.

#### **5 – Détail du contenu des avenants**

La répartition des fiches impactées par l'avenant est la suivante :

Direction Générale	Nombre de fiches à l'avenant	
	Total	Fiches uniques
Création	155	29
Modification	220	77
Substitution	4	4
Suppression	44	17
<b>Total</b>	<b>423</b>	<b>127</b>

*N'ont été répertoriées dans la catégorie Substitution que les fiches « arrêtées » ; les nouvelles fiches créées à la place ont été répertoriées en « création ».*

Pilier de la mandature	Nombre de fiches à l'avenant	
	Total	Fiches uniques
Transition écologique	77	42
Mobilité	140	35
L'habitant et l'habitat	33	24
Développement économique	29	17

Préservation des biens communs	144	9
Total	423	127

Direction Générale	Nombre de fiches à l'avenant	
	Total	Fiches uniques
DG AMENAGEMENT	34	26
DG DES TERRITOIRES	38	33
DG DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	23	13
DG MOBILITES	119	10
DG TERE	209	45
Total	423	127

La plupart des fiches créées relèvent de la préservation des biens communs et la transition écologique, pilotées par la Direction Générale Transition Ecologique et Ressources Environnementales : il s'agit essentiellement des nouvelles fiches relatives au plan stratégique Déchets 2021-2026 et au Plan Climat, qui ont été proposées à toutes les communes.

Pour ce qui est de la Mobilité, les 71 fiches relatives au ReVE ont été modifiées, ainsi que la fiche Plan Marche, qui impacte toutes les communes.

Les autres fiches présentes aux contrats des communes restent inchangées.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** la lettre de cadrage de l'élaboration des contrats de co-développement 2021-2023 présentée en conférence des Maires du 14 janvier 2021,

**VU** la délibération n°2021-526 en date du 23 septembre 2021 adoptant les 28 contrats de co-développement 2021-2023,

**VU** les délibérations des 28 communes adoptant les contrats de co-développement 2021-2023,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** que la nécessité d'intégrer diverses évolutions dans les contrats de co-développement 2021-2023,

**DECIDE**

**Article 1** : Monsieur le Président est autorisé à signer chacun des 28 avenants aux contrats de co-développement 2021-2023,

**Article 2** : Monsieur le Président est autorisé à signer tout document afférent aux contrats de co-développement 2021-2023, et notamment les conventions de versement de subvention aux communes, dans la limite des sommes validées dans les fiches-actions du présent contrat et dans le respect des règlements d'intervention en vigueur.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Monsieur GARRIGUES, Madame HELBIG, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur MORISSET, Madame PAVONE, Monsieur POIGNONEC, Monsieur POUTOU, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur SUBRENAT;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 novembre 2022

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>1 DÉCEMBRE 2022</b>	Pour expédition conforme,
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>1 DÉCEMBRE 2022</b>	la Vice-présidente,
	Madame Brigitte TERRAZA